Université de Strasbourg

Année universitaire 2021/2022
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences
Faculté des sciences du sport

Ces modalités sont définitives et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année universitaire

Licence 1 - STAPS - Portail
Responsable(s) : Eddy Antoine

Règles applicables à la formation

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques et sportives, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours de pratiques sportives et cela sera pris en compte comme une absence injustifiée.

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1e année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable pédagogique d'année.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

• Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . A défaut, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.

• Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer sur au moins 50% des TD, pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés sur la base d'un "dossier blessé" (note max: 8/20; détails: https://f3s.unistra.fr/websites/f3s/Informations_administratives/Infirmerie/2019_12_4_Notation_des_etudiants_blesses.pdf)

• La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet tant en cours de pratique comme de théorie.

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

• Une dispense partielle de présence peur être accordée pour des raisons jugées recevables; un aménagement des évaluations peut être proposé par l'enseignant.

• Si une dispense est en cours de validité, aucune pratique d'activité physique et sportive et artistique n'est possible. Toutefois, si la dispense concerne plus de la moitié des cours, l'étudiant devra mettre en place, en

• accord avec son enseignant, un dossier « blessé ». https://f3s.unistra.fr/websites/f3s/Informations_administratives/Infirmerie/2019_12_4_Notation_des_etudiants_blesses.pdf

• Tests BCPE (bases de la condition physique et de l'entrainement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note est neutralisée.

• Il est possible d'obtenir une dispense partielle (contre-indiquant certains sports selon les parties du corps sollicitées).

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Il y est recouru notamment

• pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,

• pour reconnaitre et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Cette formation de formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire; une commission pédagogique en accord avec les responsables pédagogiques de chaque année, déterminera le volume global de crédits ECTS faisant l'objet de son contrat pédagogique.

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Etudes accomplies à l'étranger

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont intégrées au cursus de l'étudiant, au même titre que les études accomplies à l'Université de Strasbourg.

Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique, et les résultats sont validés par un jury de semestre et/ou d'année de l'Université de Strasbourg.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

En alternance, afin d'obtenir le diplôme visé, l'alternant justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.
Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

En cas de **redoublement** , et/ou de **modification du diplôme** , les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

L'organisation temporelle de toutes les évaluations (avec et sans convocation) est établie de façon concertée dans l'équipe pédagogique de la formation. Le responsable de la formation ou le directeur des études (ou équivalent), est le responsable de ce calendrier. Il garantit la meilleure coordination possible entre les évaluations au sein de l'équipe pédagogique. L'organisation pratique est coordonnée par l'équipe pédagogique, la scolarité de la composante et la DALI.

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs ou musiciens de haut niveau, en situation de handicap, etc.)

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétence) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes est attendu et doit permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

L'unité d'enseignement "Langues" (UE 3) des semestres 1 et 2 sera notée sur la base de la moyenne obtenue sur deux évaluations.

L'unité d'enseignement "Outils et projet professionnel" (UE 4) du semestre 2 ne sera noté que sur la base des deux évaluations d'"Outils numérique de base"

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.Une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.

- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.

• Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont également considérées comme des justifications recevables :

- la participation à une compétition sportive à titre personnel ou de la FFSU.
- la participation à des formations fédérales
- un stage obligatoire dont la période couvre celle de l'évaluation.
- toute convocation officielle (tribunal, permis de conduire, concours ..)

Règle(s) additionnelle(s)

-

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants HN et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

ENSEIGNEMENTS										
					Session unique					
Intitulé	**Responsable**	**Crédit ECTS**	**Coefficient**	**Seuil compens.**	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Licence 1 - STAPS - Semestre 1		30								
UE 1 - APSA Option S1		3	1							
Option APSA théorie - L1S1		-	3							
Option Théorie Athlétisme - L1S1	Stephanie PRIESTER	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
Option Théorie Badminton / Tennis de table - L1S1	Gilles ERB	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Basket-ball - L1S1	Nicolas BUREL	-	1		1	Ecrit	E	01:30	O	
Option Théorie Boxe - L1S1	Corinne GUILLOUD	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Oral	O	00:20	O	
Option Théorie Danse - L1S1	Nathalie BOUDET	-	1		1	Ecrit QCM	E	01:00	O	
					2	Ecrit	E	01:30	O	
Option Théorie Escalade - L1S1	Olivier BRAUN	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Football - L1S1	Christophe MEISS	-	1		1	Ecrit	E	01:45	O	
Option Théorie Force et renforcement musculaire - L1S1	Jean-Noel BACK	-	1		1	Ecrit	E	01:30	O	
Option Théorie Gymnastique - L1S1	Pascale JULLY LOTZ	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Handball - L1S1	Lise CARDIN	-	1		1	Ecrit	E	00:30	N	
					2	Ecrit	E	01:30	O	
Option Théorie Haut-Niveau - L1S1	Claude KARCHER	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Judo - L1S1	Jean-Noel BACK	-	1		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Natation - L1S1	Viviane ERNWEIN	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
Option Théorie Plein-air de fond - L1S1	Nicolas BONCOURT	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Rugby - L1S1	Jean-Noel BACK	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Tennis - L1S1		-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
Option Théorie Volley-ball - L1S1	Paoline PELLEGRIN	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					2	Ecrit 2	E	01:00	O	

ENSEIGNEMENTS										
					Session unique					
Intitulé	**Responsable**	**Crédit ECTS**	**Coefficient**	**Seuil compens.**	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option APSA pratique - L1S1		-	2							
Option Pratique Athlétisme - L1S1	Stephanie PRIESTER	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Badminton / Tennis de table - L1S1	Gilles ERB	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Basket-ball - L1S1	Nicolas BUREL	-	1		1	1 évaluation diagnostique	A		O	
					2	1 évaluation sommative	A		O	
Option Pratique Boxe - L1S1	Corinne GUILLOUD	-	1		1	1 évaluation sommative	A		O	
					1	1 évaluation formative	A		O	
Option Pratique Danse - L1S1	Nathalie BOUDET	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Escalade - L1S1	Olivier BRAUN	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Football - L1S1	Christophe MEISS	-	1		1	Evaluation pratique 1	A		O	
					3	Evaluation pratique 2	A		O	
Option Pratique Force et renforcement musculaire - L1S1	Jean-Noel BACK	-	1		1	Evaluation pratique 1	A		O	
					1	Evaluation pratique 2	A		O	
Option Pratique Gymnastique - L1S1	Pascale JULLY LOTZ	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Handball - L1S1	Lise CARDIN	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Haut-Niveau - L1S1	Claude KARCHER	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Judo - L1S1	Jean-Noel BACK	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Natation - L1S1	Viviane ERNWEIN	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Plein air de fond - L1S1	Nicolas BONCOURT	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Rugby - L1S1	Jean-Noel BACK	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Tennis - L1S1		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Volley-ball - L1S1	Paoline PELLEGRIN	-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
UE 2 -APSA Polyvalence S1		9	3							
Polyvalence APSA théorie - L1S1	Nathalie BOUDET	-	3		1	Ecrit 1	E	00:45	N	
					1	Ecrit 2	E	00:45	O	
Polyvalence APSA pratique - L1S1	Nathalie BOUDET	-	2		1	Evaluation pratique 1	A		O	
					1	Evaluation pratique 3	A		O	
					1	Evaluation pratique 2	A		O	
Polyvalence pratique Athlétisme-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Aérobic-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Badminton-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Basket-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Boxe-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Cirque-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Danse-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Danse couple-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Escalade-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	

ENSEIGNEMENTS										
					Session unique					
Intitulé	**Responsable**	**Crédit ECTS**	**Coefficient**	**Seuil compens.**	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Polyvalence pratique Foot-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Gym-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Handball-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Judo-L1S1		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Marche-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Musculation-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique PAF-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Parkour-L1S1		-	1							
Polyvalence pratique Natation-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Rugby-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Volley-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Yoga-L1S1		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Test BCPE - L1S1	Jean-Noel BACK	-	1		1	Tests physiques	A		N	
					1	QCM	E	00:30	O	
UE 3 - Langues S1	Francois DOPPLER-SPERANZA	3	1							
Langues - L1S1		-	1		1	Oral	O	00:10	N	
					1	Ecrit	E	01:00	O	
UE 4 - Méthodologie S1	Nicolas BONCOURT	3	1							
Méthodologie - L1S1		-	1		2	Ecrit 1	E	00:45	N	
					1	Oral	O	00:05	N	
					4	Dissertation	E	02:00	O	
					1	Travail personnel	A		N	
UE 5 - SVS S1		6	2							
SVS - L1S1	Blah KOUASSI	-	1		1	Ecrit 1 (Cardiologie)	E	00:20	O	
					1	Ecrit 2 (anatomie)	E	00:20	O	
					1	Ecrit 3 (Muscle)	E	00:20	O	
UE 6 - SHS S1	Philippe ROCHARD	3	1							
Histoire du sport - L1S1		-	1		1	Ecrit 2 QCM	E	00:45	O	
					1	Ecrit 1	E	00:45	O	
					1	Oral	O	00:05	N	
UE 7 - Psychologie S1		3	1							
Psychologie et sciences affectives L1S1	Sabine CORNUS	-	1		1	QCM	E	01:00	N	
					2	Écrit écrit commun avec psycho sociale: tirage au sort	E	01:00	O	

ENSEIGNEMENTS										
					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Psychologie sociale L1S1	Claudine FABER	-	1		1	Écrit	E	01:00	N	
					2	Écrit écrit commun avec psycho et sciences affectives : tirage au sort	E	01:00	O	
Licence 1 - STAPS - Semestre 2		30								
UE 1 - APSA Option S2		3	1							
Option APSA théorie - L1S2		-	3							
Option Théorie Athlétisme - L1S2	Stephanie PRIESTER	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
Option Théorie Badminton / Tennis de table - L1S2	Gilles ERB	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Basket-ball - L1S2	Nicolas BUREL	-	1		1	Ecrit	E	01:30	O	
Option Théorie Boxe - L1S2	Corinne GUILLOUD	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Oral	O	00:20	O	
Option Théorie Danse - L1S2	Nathalie BOUDET	-	1		2	Dossier	A		O	
					1	Oral	O	00:10	O	
Option Théorie Escalade - L1S2	Olivier BRAUN	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Football - L1S2		-	1		1	Ecrit	E	01:45	O	
Option Théorie Force et renforcement musculaire - L1S2	Jean-Noel BACK	-	1		1	Ecrit	E	01:30	O	
Option Théorie Gymnastique - L1S2	Pascale JULLY LOTZ	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Handball - L1S2	Lise CARDIN	-	1		1	Ecrit	E	00:30	N	
					2	Dossier	A		N	
Option Théorie Haut-Niveau - L1S2	Claude KARCHER	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Judo - L1S2	Jean-Noel BACK	-	1		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Oral	O	00:10	O	
Option Théorie Natation - L1S2	Viviane ERNWEIN	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
Option Théorie Plein-air de fond - L1S2	Nicolas BONCOURT	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Rugby - L1S2	Jean-Noel BACK	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Tennis - L1S2		-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
Option Théorie Volley-ball - L1S2	Paoline PELLEGRIN	-	1		1	Ecrit	E	01:30	O	
					2	Oral	O	00:10	O	

ENSEIGNEMENTS										
					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option APSA pratique - L1S2		-	2							
Option Pratique Athlétisme - L1S2	Stephanie PRIESTER	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Badminton / Tennis de table - L1S2	Gilles ERB	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Basket-ball - L1S2	Nicolas BUREL	-	1		1	1 évaluation diagnostique	A		O	
					2	1 évaluation sommative	A		O	
Option Pratique Boxe - L1S2	Corinne GUILLOUD	-	1		1	Evaluation formative	A		O	
					1	Evaluation sommative	A		O	
Option Pratique Danse - L1S2	Nathalie BOUDET	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Escalade - L1S2	Olivier BRAUN	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Football - L1S2	Christophe MEISS	-	1		1	Évaluation pratique 1	A		O	
					3	Évaluation pratique 2	A		O	
Option Pratique Force et renforcement musculaire - L1S2	Jean-Noel BACK	-	1		1	Évaluation pratique 1	A		O	
					1	Évaluation pratique 2	A		O	
Option Pratique Gymnastique - L1S2	Pascale JULLY LOTZ	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Handball - L1S2	Lise CARDIN	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Haut-Niveau - L1S2	Claude KARCHER	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Judo - L1S2	Jean-Noel BACK	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Natation - L1S2	Viviane ERNWEIN	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Plein air de fond - L1S2	Nicolas BONCOURT	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Rugby - L1S2	Jean-Noel BACK	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Tennis - L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Volley-ball - L1S2	Paoline PELLEGRIN	-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
UE 2 - APSA Polyvalence S2		9	3							
Polyvalence APSA théorie - L1S2	Nathalie BOUDET	-	3		1	Ecrit 2	E	00:45	O	
					1	Ecrit 1	E	00:45	N	
Polyvalence APSA pratique - L1S2	Nathalie BOUDET	-	2		1	Évaluation pratique 1	A		O	
					1	Évaluation pratique 2	A		O	
					1	Évaluation pratique 3	A		O	
					1	Évaluation pratique 4	A		O	
Polyvalence pratique Athlétisme-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Aérobic-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Badminton-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Basket-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Boxe-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Cirque-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Danse-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Danse couple-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	

ENSEIGNEMENTS										
					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Polyvalence pratique Escalade-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Foot-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Gym-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Handball-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A	01:00	O	
Polyvalence pratique Judo-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Marche-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Musculation-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique PAF-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Parkour-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Natation-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Rugby-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Volley-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Yoga-L1S2		-	1		1	Évaluation pratique	A		O	
Organisation du sport en France - L1S2		-	1		1	Ecrit	E	00:30	O	
UE 3 - Langues S2	Francois DOPPLER-SPERANZA	3	1							
Langues - L1S2		-	1		1	Oral	O	00:10	N	
					1	Ecrit	E	01:00	O	
UE 4 - Outils et Projet professionnel S2		3	1							
Débouchés et projets professionnels - L1S2	*Anne BENOIT*	-								
Présentation des différents parcours - L1S2	*BENOIT Anne*	-								
Outils numériques de base - L1S2		-	1		3	Epreuve pratique en informatique	A	01:00	O	
					1	Evaluation "Projet orthographe" Travail en autonomie et à distance sur l'ensemble du semestre	A		N	
UE 5 - SVS S2	Blah KOUASSI	6	2							
SVS - L1S2		-	1		1	Ecrit 1	E	00:20	O	
					1	Ecrit 2	E	00:20	O	
					1	Ecrit 3	E	00:20	O	
UE 6 - SHS S2	Michel KOEBEL	3	1							
Sociologie du sport - L1S2		-	1		4	Ecrit	E	01:30	O	
					3	Oral	O	00:15	N	
					3	Participation	A		N	
UE 7 - Psychologie S2		3	1							
Psychologie expérimentale - L1S2	Sabine CORNUS	-	1		1	Mini QCM	E	00:10	N	
					3	QCM	E	01:00	O	
Psychologie sociale - L1S2	Claudine FABER	-	1		1	Ecrit	E	01:00	N	